

Gouvernement du Québec Cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux

Québec, le 4 novembre 2010

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

À la suite du dépôt d'une pétition le 23 septembre 2010, à l'Assemblée nationale par le député de Huntingdon, vous trouverez ci-jointe la réponse à la pétition afin qu'elle soit déposée, conformément à l'article 64.8 du Règlement sur l'Assemblée nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Vincent Lehouillier Directeur de cabinet

p.j.

N/Ref.: 10-MS-00665-09

Téléphone: 418 266-7171 Télécopieur: 418 266-7197 Montréal

2021, avenue Union, bureau 10.051 Montréal (Québec) H3A 2S9

Téléphone : 514 873-3700 Télécopieur : 514 873-7488



Gouvernement du Québec Ministre de la Santé et des Services sociaux

Québec, le 4 novembre 2010

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1er étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 23 septembre dernier, le député de Huntingdon déposait une pétition demandant la réouverture adéquate du point de service de Sainte-Martine. Voici nos commentaires afin qu'elle soit déposée, conformément à l'article 64 du Règlement de l'Assemblée nationale.

Le point de service du CLSC de Châteauguay à Sainte-Martine a fermé ses portes le 3 juin dernier après que le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Jardins-Roussillon eût longuement analysé la situation.

Les services de soins à domicile (soins infirmiers, psychologue, ergothérapie, physiothérapie, inhalothérapie, nutrition, etc.) qui touchent des clientèles particulièrement vulnérables ont toujours été dispensés par le CLSC de Châteauguay et continueront à être offerts, de même que les services en milieu scolaire (vaccination, consultation, dépistage, etc.).

Il est de la responsabilité d'un CSSS de déterminer « les services de santé et les services sociaux qu'il dispense, de même que les diverses activités qu'il organise, en tenant compte de la mission de tout centre qu'il exploite et des ressources disponibles » (article 105 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux).

J'invite les acteurs concernés à bien informer la population de ce territoire afin qu'elle puisse être rassurée sur l'offre de service renouvelée du CSSS Jardins-Roussillon.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

Québec

1075, chemin Sainte-Foy , 15e étage Québec (Québec) G15 2M1 Téléphone : 418 266-7171 Télécopieur : 418 266-7197

N/Réf.: 10-MS-00665-09

Montréal

2021, avenue Union, bureau 10.051 Montréal (Québec) H3A 2S9

Téléphone : 514 873-3700 Télécopieur : 514 873-7488